

DEMANDE DE SUBVENTION

SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Une lettre de demande de subvention datée et signée,
Une note explicative décrivant les particularités de l'opération, son intérêt et sa cohérence,
Les différents types, la surface habitable et la surface utile des logements,
Un plan de situation et un plan de masse localisant très clairement l'opération sur le territoire de la commune,
Le prix de revient prévisionnel de l'opération accompagné du détail des travaux par lot.
Le plan de financement de l'opération faisant apparaître toutes les subventions et prêts,
Le compte d'exploitation prévisionnel,
L'acte de propriété et de maîtrise foncière en cas de maîtrise d'ouvrage, le contrat de réservation en cas de VEFA
La date prévisionnelle de démarrage des travaux et une attestation sur l'honneur du non commencement,
La décision de financement délivrée par l'Etat,
Une attestation de récupération ou non de la TVA, précisant le taux de TVA réellement supporté par l'organisme,
Un relevé d'identité bancaire ou postal.
Le numéro de SIRET

RAPPEL: Afin de soumettre votre demande de subvention au vote du Conseil communautaire, le dossier doit être complet. Préalablement au vote, chaque dossier sera soumis à l'avis du Groupe de travail Logement pour pré-validation et amendements éventuels.

L'ensemble des pièces doivent être adressées à :

Monsieur le Président

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

262, rue Barthélémy Thimonnier

69530 BRIGNAIS